

TAUX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE. Pour douze mois... 4.00 Pour six mois... 2.00

L'édition tri-hebdomadaire du Journal paraît les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire, A. COTE, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES.

Lignes... 0.50 An-dessus de six lignes et pas plus de dix... 0.60

Les annonces déposées jusqu'à 19 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

LA DYSPESIE

LES MALADIES RESULTANT DES DESORDRES DU FOIE ET DES ORGANES DE LA DIGESTION, SONT GUÉRIES PAR

LES AMERS ALLEMANDS

DE HOOFLAND,

Le Grand Tonique fortifiant.

Ces amers ont effectué plus de guérisons!

ONT PLUS DE PERSONNES RESPECTABLES POUR LES RECOMMANDER!

Qu'aucun autre article sur le marché.

Nous défions qui de ce soit de contredire cette assertion, ET PAIERONS 5000

A celui qui produira un certificat publié par nous, qui ne sera pas authentique.

LES AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND

GUÉRISSENT TOUS LES CAS DE

Débilité Chronique ou Nerveuse, les Maladies des Reins, et les Maladies provenant d'un

Estomac Dérangé.

Observez les symptômes suivants

Que produisent les désordres dans les organes de la digestion:

La Constipation, les Hémorrhoides, les Coups de sang, l'Acidité de l'estomac, les Nausées, Cardialgies, le Dégout de la nourriture, l'insécurité dans l'estomac, les Plaies, l'Agitation ou l'Affaiblissement dans le bas de l'estomac, le Vertige, l'Oppression, l'Étourdissement, les Écarts, les Sensations désagréables et suffocantes lorsque l'on est couché, l'Obscurcissement de la vue, l'Œdème ou Catarrhe, Fièvre et Douleurs persistantes dans la tête, le Déclin de l'existence, l'Jaunisse de la Peau et de l'œil, Douleurs dans le Côté, le Dos, la Poitrine, les Jambes, etc., Rougeurs, brûlures, ardeurs dans la chair, et grand affaiblissement cérébral, etc.

RESSOUVEZ-VOUS

Que ces Amers ne contiennent ni Alcool, ni RUM, ni WHISKY, ET NE PEUVENT ENVIYER,

Mais qu'il sont le meilleur tonique du monde.

Lisez ce qui suit:

DE L'HON. THOMAS B. FLORENCE.

DE L'HON. THOMAS B. FLORENCE.

DE L'HON. THOMAS B. FLORENCE.

Washington, le 1er janvier 1864.

Messieurs, — Comme je vous l'ai déjà dit verbalement, je n'étais pas à déléguer des affaires, mais j'ai éprouvé un malaise notable de l'usage des Amers Allemands de Hooftland.

Durant une session du Congrès local et fatigué, des devoirs pressants et onéreux m'avaient réduit à un état de prostration. Un ami bienveillant me suggéra l'usage de la préparation que j'ai nommée. J'ai suivi son avis et il en résulte une amélioration de ma santé, un renouvellement d'énergie et un soulagement dont j'avais tant besoin et que j'ai obtenu. D'autres peuvent pareillement jouir de ces avantages s'ils le désirent.

Tout à vous,

THOMAS B. FLORENCE.

De John B. Wickersham, écuyer, de la maison Wickersham et Hutchins, célèbres manufacturiers d'ouvrage en fer de Fontaine, n. 259, rue du Canal.

J'ai reçu de vous une des plus grandes faveurs qui puissent être conférées à un homme, savoir, la santé. Depuis plusieurs années, j'ai souffert de la maladie la plus souffrante dont puisse être affligé l'humanité, je veux dire une diarrhée chronique.

J'ai souffert longtemps de cette maladie; j'ai été soigné régulièrement par des médecins qui ne me donnaient qu'un soulagement temporaire. Je demeurai en cet état jusqu'à ce que je fus induit à essayer les Amers Allemands de Hooftland. Après l'usage de quelques bouteilles de ce médicament précieux la maladie a été complètement guérie.

Je vous ai souvent remercié pour votre précieux remède et toutes les fois que j'en ai eu l'occasion, j'ai recommandé avec plaisir et avec toute confiance dans son efficacité.

Tout à vous,

JOHN B. WICKERSHAM.

New-York, 2 février 1864.

De Julius Lee, écuyer, maison de Lee et Walker, fabricant de musique des plus renommés des États-Unis, n. 722 Chesnut Street, Philadelphie.

8 février 1864.

M. Jones et Evans, Messieurs, — Ma belle mère a éprouvé un si grand bien de vos Amers Allemands de Hooftland que j'ai voulu les essayer. Je les trouve un tonique excellent et les recommande sans hésiter à tous ceux qui souffrent de dyspepsie. J'ai eu cette maladie sans caractère le plus opiniâtre pendant plusieurs années, et vos amers m'ont rendu à la santé lorsque tout autre remède avait fait défaut.

Tout à vous,

JULIUS LEE.

De l'hon. Jacob Broom.

Philadelphie, 7 octobre 1863.

Messieurs, — En réponse à la question que vous m'avez faite sur l'effet produit par l'usage des Amers Allemands de Hooftland, dans ma famille. Je n'hésite pas à dire que ce remède a eu les plus heureux effets. Pendant plusieurs années, un cas de dyspepsie de trois ans et qui était devenu alarmant, a commencé à perdre de sa gravité par l'usage d'une bouteille, la seconde bouteille a opérée la guérison, et la troisième sembla avoir confirmé cette guérison, car il n'y a pas eu de symptômes de récurrence depuis les six dernières années. Pour mon usage particulier, j'ai trouvé qu'il était un tonique sage, et j'ai recommandé simplement l'usage à tous les souffrants.

Tout à vous,

JACOB BROOM, 1107, Spruce Street.

De Rév. Thos. Winter, D. D., Pasteur de l'église Baptiste de Rochester.

Dr. Jackson, cher monsieur, — Je suis à votre excellente préparation, les amers allemands de Hooftland, d'ajouter mon témoignage à ceux qu'il est déjà obtenus. J'ai depuis plusieurs années souffert d'un dérangement dans la tête et dans le système nerveux, un ami m'a avisé d'essayer une bouteille de vos amers allemands, je l'ai fait et j'en ai éprouvé un soulagement considérable et inattendu. Ma santé a éprouvé un changement considérable en mieux. J'ai recommandé avec confiance cet article dans des cas semblables à moi et je me suis assuré ensuite de ses bons effets.

Avec respect,

T. WINTER, Rochester, Pennsylvanie.

De Rév. J. Hermand, de l'église allemande réformée, Kutztown, Berks County, Pennsylvanie.

Dr. C. Jackson, — Monsieur, — J'ai souffert de la dyspepsie pendant près de vingt ans, et n'ai jamais trouvé de médecine qui m'ait fait sentir de la bien-être que les amers allemands de Hooftland. Ma santé a été très améliorée après l'usage de cinq bouteilles.

Avec respect,

J. S. HERMAN.

FRANZ GARDL AÏX CONTRAFACONS.

Vous et la signature de G. M. Jackson ont été l'approbation de chaque bouteille.

Une simple bouteille \$1.00, ou \$5.00 par 6 bouteilles.

Si le droguiste le plus près de vous n'a pas cet article à sa boutique, ne vous laissez pas séduire par les autres préparations alcooliques que l'on pourrait voir offrir à sa place, mais adressez vous à nous et nous vous en expédierons par l'express.

Bureau Principal et Manufacture,

N° 631, rue Arch, Philadelphie, Pennsylvanie

JONES ET EVANS,

Successeurs de G. M. JACKSON ET Cie.,

Propriétaires.

Envoyez chez tous les droguistes et Allemands

médicament dans toutes les villes des États-Unis.

24 fév. 1864. 370

Bord de la Mer.

Chapeaux en Paille pour les Bords de la Mer!

Patrons de Robes de voyage, Patrons de Robes pour les bords de la mer, Mantilles de voyage, LAIRD ET TELFER.

24 juin 1865. 1129

Vêtements de Dessous en Mérinos, POUR MESSIEURS.

Vêtements de Dessous en Soie, POUR MESSIEURS.

Vêtements de Dessous en Coton, Convenables pour les chaleurs, LAIRD ET TELFER.

24 juin 1865. 1071

Parasols Noirs.

Mousselines Brodées, Gants de Chevreau, LAIRD ET TELFER.

24 juin 1865. 1072

CHALES NOIRS EN DENTELLE

Châles de Paisley, Châles Français, Châles Noirs dit Llana, LAIRD ET TELFER.

24 juin 1865. 1073

Cotonnades à bon marché.

LES soulagés marquent aujourd'hui un assentiment complet de cotonnades reçu par le dernier steamer, et ils ont maintenu de donner à leurs pratiques le bénéfice de la grande réduction qui a récemment eu lieu dans les prix.

Coton gris, Indiennes, Shirts blancs, Legatins, Toiles larges, Denims, Batistes pour doublures, Drills, Coton à Draps de Lit, Shirts rayés, etc.

Les qualités et la fabrication ne laissent rien à désirer.

Un choix de quelques nouvelles Mantilles en soie, Articles de modes, Chapeaux en paille, avec garnitures très nouvelles.

20 juin 1865. 1097

Articles pour Messieurs.

LES soulagés ont reçu les plus grands nouveautés pour vêtements de messieurs, venant des principales maisons de Londres et de Paris.

Chemises blanches, Cravates en soie noire, Chemises de toilette, Cravates de couleurs avec anneaux, Chemises de couleurs, Cravates dites Dares Scarfs, Chemises de nuit, Cravates dites Arabes Scarfs, Vêtements de dessous en mérinos, Cravates à la négligé, Chemises de dessous en soie, Cravates blanches, Vêtements de dessous en gaze de l'Inde, Cravates de

Un tailleur expérimenté dans la coupe des chemises est attaché à l'établissement et exécute soigneusement tous les ordres spéciaux que l'on donnera.

20 juin 1865. 1098

Hardes faites.

CETTE maison a un assortiment supérieur et choisi de Hardes Faites dans les dernières modes de Londres.

Redingotes noires, Pantalons noirs, Habits noirs de bureau, Pantalons de couleurs, Vestes noires et de couleurs, Habits en alpaca, et de l'Inde, Habillements d'enfants en grande variété.

On trouvera à ce département un Tailleur de première classe, et les soulagés sont maintenant prêts à faire à ordre tous les habillements demandés et d'une manière qui donnera la plus complète satisfaction.

20 juin 1865. 1099

Importations Françaises.

NOUVEAUX CHAPEAUX MÉRINOS A RESSORTS, (Gibus), Nouveaux Chapeaux de feutre, Nouveaux Chapeaux de feutre.

3 juin 1865. 948

Albums photographiques.

De 25 à 200 cartes photographiques. En vente chez

3 juin 1865. 949

Lunettes d'opera.

En vente chez

3 juin 1865. 950

Parfumerie, etc.

DOUBLE et triple extrait de Gellé Frères, Eau de Lavande, G. Pinaud, Eau de Cologne, Eau de Lavande éoussée, Demaron et Cibot, Vinaigre Toilette, Savon St Hyacinthe, Huile Phénix, de do, Elixir dentifrice, de do, Savon, Gellé Frères, Savon onctueux médical, El Pinaud, Lait Antiphtisique, Canis et Cie.

En vente chez

3 juin 1865. 951

TWEED DU CANADA.

LES soulagés viennent d'acheter un nouvel assortiment de Tweed du Canada, d'un genre tout à fait nouveau et d'une qualité supérieure.

2 juin 1865. 943

Chantier de construction à louer.

Le chantier ci-devant occupé par feu JONAS MEUX, l'écuyer.

S'adresser à

22 Gc. 1865. 267-joo

SANGUES! SANGUES!!!

Vo. 03. Porte Saint-Jean.

LES soulagés désirent informer les médecins et le public en général qu'il vient de recevoir par l'Express un lot de SANGUES DE SUEDE très bons, qu'il garantit être français.

29 août 1865. 1302

Rau de Plantagenet.

LES soulagés ont reçu aujourd'hui directement des sources d'un approvisionnement de la célèbre Eau Minérale, dont le nom est mentionné ci-dessus.

29 août 1865. 1303

SUR L'UNION DES PROVINCES

L'Amérique Britannique du Nord.

PAR L'HON. J. CAUCHON.

Brochure de 157 pages in-8. En vente au bureau du Journal de Québec. Prix: 25 cents l'exemplaire, à la douzaine, 20c par exemplaire.

17 fév. 1865. 1073

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

DE HELMBOLD,

Non-Rétention de l'Urine, l'Irritation, l'Inflammation ou l'Ulcération de la Vessie, ou des Rognois, pour la Pierre dans la Vessie, pour la Maladie du Calcul, la Gravelle et toutes les Maladies de la Vessie, des Rognois, et de la Goutte.

24 juin 1865. 1380

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

DE HELMBOLD

Pour la faiblesse provenant d'excès. La constitution une fois affectée de la faiblesse organique requiert l'aide de la médecine pour raffermir le système et lui donner une nouvelle vigueur, ce que fait invariablement l'Extrait de Buchu de Helmbold. Si on ne s'astreint à aucun traitement la maladie peut dégénérer en consommation ou folie.

23 août 1865. 1380

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

DE HELMBOLD

Pour les maladies particulières aux femmes ne peut être égalé par aucune autre préparation, comme dans les rétentions, la suppression des évacuations périodiques, etc., et toutes les maladies inhérentes au sexe, soit qu'elles proviennent des habitudes de dissipation, des imprudences, ou dans le déclin ou le changement de la vie.

19 août 1865. 1345

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

DE HELMBOLD

Fera disparaître radicalement du système les maladies provenant d'habitudes ou de dissipation, tels à peu de frais, sans qu'il soit besoin de changer sa manière de vivre ou peu de chose; surpassant complètement ces remèdes désagréables et dangereux, tels que le mercure, qui sont administrés dans toutes ces maladies.

19 août 1865. 1346

FAITES USAGE DE

L'EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

DE HELMBOLD

Dans toutes les maladies de ces organes, soit chez les hommes soit chez les femmes, quel qu'en soit la cause, et quelque temps les temps. Il est agréable au goût et à l'odor, immédiat dans son action et plus fortifiant qu'aucune autre des préparations de quinquina ou de fer.

19 août 1865. 1347

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

DE HELMBOLD

Est le Grand Diurétique.

19 août 1865. 977

L'Extrait de Salepareille

DE HELMBOLD

Guérit les Scrofules, la Gale, la Teigne, le Mal de Tête, les Humeurs, les Boutons sur la Figure, l'Erysipèle et toutes les éruptions de la peau que nature qu'elles soient, la figure s'écure la peau; elle purge toute les humeurs qui dégénèrent en maladie, elle enrichit le sang et

20 juin 1865. 1099

DONNE DE L'ECLAT AU TRINT.

UN GRAND NOMBRE

Des pires maladies qui affligent le genre humain viennent de la corruption qui s'accumule dans le sang. De toutes les découvertes qui ont été faites pour purger le sang, aucune ne peut égaler par l'effet l'Extrait composé de Salepareille de Helmbold. Elle purifie et renouvelle le sang, y destille la vigueur de la santé dans le système, elle purge les humeurs qui font la maladie. Elle stimule les fonctions salubres du corps et chasse les désordres qui naissent dans le sang. Un tel remède sur lequel on peut se fier, a été longtemps recherché, et aujourd'hui pour la première fois, le public en possède un en l'efficace duquel on peut croire. Notre espace ici n'admet pas de certificats pour démontrer ses effets, mais l'essai d'une seule bouteille prouvera à un malade qu'il a des vertues qui surpassent celles de tout autre remède.

20 juin 1865. 1099

Les Soulagés viennent de recevoir un nouvel approvisionnement de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES.

À usage des Familles. JOHN MUNSON et Cie. Porte voisine du Bureau de Poste.

3 juin 1865. 955

NOUVEAU MAGASIN.

WELLS ET Cie.

Ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent d'ouvrir un

MAGASIN D'ÉPICERIES,

VINS ET LIQUEURS

DE TOUTES SORTES.

Dans la maison ci-devant occupée par M. F. X. GINGRAS, marchand de tabac,

N° 28, RUE BUADE, N° 28,

Place du Marché,

HAUTE-VILLE,

QUÉBEC.

28 juin 1865. 1141

Flanelles, Couvertures en laine,

LAINES FILÉES.

GLOVER ET FRY

VIENTENT d'acheter leur nouvel assortiment d'articles de Flanelles, de Saxo et de Lancashire, écarlates et autres couleurs de fantaisie; Carizet épais en laine, Molton et Serges, bleus et écarlates, avec une grande variété de Flanelles tissées et imprimées.

Couvertures de laine de toutes les qualités et de tous les genres.

Laines d'agneau filées de toutes les couleurs en usage et quelques laines teintes de fantaisie.

Tous les articles ci-dessus viennent des meilleurs manufacturiers, et peuvent être recommandés avec la plus grande confiance, comme étant de beaucoup supérieurs aux qualités ordinaires apportées sur ce marché.

23 août 1865. 1379

Cotonnade et Toile.

NOTRE fonds de commerce dans tous les genres de Coton et Toiles, Lingerie de lits et de tables, etc., est excellent et à une grande valeur, ayant été acheté au moment où les prix des cotonnes étaient le plus bas cette année.

Shirting blancs longs, et Coton des Indes des meilleures qualités.

23 août 1865. 1380

Chapeaux de Paille!

A PRIX RÉDUITS.

CHAPEAUX EN PAILLE! A PRIX RÉDUITS.

PARASOLS! A PRIX RÉDUITS.

MANTILLES EN SOIE! A PRIX RÉDUITS.

MANTILLES EN TWEEDS! A PRIX RÉDUITS.

Chez LAIRD ET TELFER.

19 août 1865. 1345

PATRONS DE ROBES

A PRIX RÉDUITS.

PATRONS DE ROBES A MOITIE PRIX.

UN lot de Moir de 2 verges de largeur pour Habillements de Dames, sera vendu pour 35 de la verge, ou un Habillement complet pour \$4.20

19 août 1865. 1346

JUPONS - CRINOLINES

De toutes les dimensions pour tous les âges, Depuis 3 ans jusqu'à 70.

Chez LAIRD ET TELFER.

19 août 1865. 1347

AVIS

Est par le présent donné qu'un projet de loi sera présenté à la prochaine session de la Législature du Québec, le droit de construire un Pont sur la Rivière Saint-Charles, vis-à-vis le Pointe-aux-Lièvres, et que les taux de péage suivants pour traverser ce pont seront demandés:

Pour chaque voiture ou véhicule à quatre roues tiré par un cheval ou autre animal... 0 0 4

Pour chaque cheval additionnel ou autre animal... 0 0 1

Pour chaque voiture ou omnibus transportant au-dessus de seize passagers... 0 1

CANADA.

QUÉBEC, 1^{er} SEPTEMBRE 1865.

REVUE PARLEMENTAIRE.

La question la plus saillante qui soit venue devant la Chambre, à la séance d'hier, a été le projet de code civil du Bas-Canada. Il a été discuté en comité général depuis sept heures et demie jusqu'à minuit. Les points qui ont soulevé quelques difficultés sont : la mort civile qui, à la demande d'un des codificateurs, a été remplacée par le terme incapacité civile. M. Cartier expliqua que l'article du code ne s'appliquait qu'à quatre dénominations religieuses ; cependant, il ajouta qu'il n'avait aucune objection à ce qu'il ne s'appliquât qu'à la religion catholique, et il fit un amendement dans ce sens qui fut adopté.

A l'article relatif aux testaments M. Cartier proposa de modifier la clause de telle sorte que, quand la volonté sera reçue devant deux notaires, ou devant un notaire et deux témoins, la formalité requise soit que le testateur en leur présence signe ou déclare ne savoir signer, et que l'acte soit lu devant l'autre notaire, ou devant les deux témoins. Cet amendement fut également adopté. Une courte discussion s'engagea entre M. Cartier, M. Dorion et M. Geoffroy sur la nullité d'un témoin parent du testateur, et sur les témoins aubains ; il fut résolu que les amendements qui pourraient être proposés à ce sujet ne viendraient qu'à la troisième lecture qui doit être proposée aujourd'hui.

M. Cartier fit encore adopter un amendement garantissant les contrats faits jusqu'à présent contre les amendements aux lois contenues dans le code.

Le rapport du comité d'élection de Saint-Hyacinthe a été présenté hier à la Chambre. Ses conclusions sont conformes à ce que nous avons dit. M. Raymond, le membre siégeant, est proclamé député élu.

M. Archambault a proposé une adresse « demandant qu'il soit mis devant la chambre, copies de toutes les réclamations et de tous les comptes de F. G. Johnson, écuyer, avocat, conseil de la reine, (et actuellement l'un des honorables juges de la cour supérieure pour le Bas-Canada) ainsi que de tous les autres avocats et procureurs, contre le gouvernement de cette province, durant les cinq dernières années, révolues le 1^{er} août 1865, pour leurs services, comme avocats et représentants de la Couronne, ou pour avoir occupé pour la Couronne, dans les poursuites, procédures et matières criminelles, devant la cour du banc de la Reine (dans sa juridiction criminelle) dans et pour les divers districts de Montréal, Aylmer, Terrebonne et Joliette ; copie de tous les états, rapports, certificats, procédures et actes s'y rapportant ; copie de tous les états et rapports quelconques, faits dans chaque cas, par les greffiers de la Couronne, ou de la paix, ou par les greffiers de la Couronne et de la paix, pour chacun des dits districts, et notamment copie de tous les états ou rapports relatifs, faits par les dits greffiers respectivement, en vertu du paragraphe six de la section première du chapitre III des statuts refondus du Bas-Canada ; copies de toutes objections ou retranchements, écrits, rapports, correspondances et documents y relatifs, et un état des frais, honoraires, ou sommes refusées, rejetées, ou accordées, approuvées et payées, dans chaque cas, sur chacun des dits comptes et réclamations, et relativement à chacun des dits comptes et réclamations. »

L'honorable député de l'Assomption a expliqué qu'il fait cette motion afin de confronter les honoraires qu'ont obtenus du gouvernement les avocats de la Couronne dans ces différents districts. Il est à sa connaissance personnelle, a-t-il dit, que le gouvernement a payé un certain taux d'honoraires à un avocat de la Couronne qui vient d'être mis sur le banc judiciaire, et que le même taux a été refusé à un autre avocat qui a rempli des fonctions absolument identiques. Bien plus, paraît-il, le gouvernement a voulu flétrir ce dernier en faisant dans ses comptes des déductions considérables. Voilà, dit M. Archambault, ce que je veux établir au grand jour, car je ne puis souffrir que le gouvernement ait ainsi deux poids et deux mesures.

A la suggestion de M. Dorion, M. Archambault a compris aussi le district de Québec dans sa motion.

Hier, le comité de l'élection de Saint-Hyacinthe a fait son rapport final, déclarant, ainsi que nous l'avons dit, M. Raymond légalement élu ; mais attirant l'attention de la Chambre sur certains faits relatifs à l'élection, et surtout sur l'intervention illégale de certaines personnes au moment de la votation.

C'était une bonne aubaine pour MM. Dorion, John Sandfield Macdonald et d'autres ; mais si M. Raymond avait fait la preuve sur les faits et gestes des partisans de M. Papineau ils auraient trouvé de pareilles choses à condamner et découvert des faits que l'on retrouve malheureusement dans trop d'élections.

Pour discuter cette question, nous avons besoin des documents dont la Chambre a ordonné l'impression ; mais nous pouvons dire de suite que l'enquête a établi que M. Raymond a été parfaitement étranger à tout acte d'illégalité.

Comme ce monsieur n'a pas été partie soit directement ou indirectement à ces actes, et comme ceux-ci n'ont en rien changé le résultat de l'élection, le comité a dû, pour être d'accord avec la loi et la jurisprudence parlementaire du pays, le maintenir dans sa position.

Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute la célèbre dépêche du secrétaire des colonies, M. Cardwell, au lieutenant-gouverneur Gordon du Nouveau-Brunswick, en date du 24 juin. Il plut alors à quelques journaux d'interpréter cette dépêche comme une menace aux provinces maritimes qui hésitaient à se prononcer en faveur de la confédération. Nous avons toujours dit pour notre part que cette dépêche, bien loin d'être une menace, n'était qu'une invitation pressante faite, au nom des plus hauts intérêts, par un gouvernement puissant à des colonies qu'il est obligé de protéger à ses frais et dépens. Si cette dépêche eût été une menace, comme on le prétendait, nous l'aurions réprochée avec autant de force que nous avons mis d'empressement à l'applaudir.

Nous l'avons applaudie parce que nous prévoyions l'effet qu'elle produirait dans les provinces maritimes. Cet effet n'a pas tardé à se faire sentir, notamment au Nouveau-Brunswick où les adversaires de la confédération n'ont cessé de perdre du terrain depuis les dernières élections générales. Les hommes qui gouvernent aujourd'hui cette province peuvent se vanter d'avoir, pour ainsi dire, escamoté l'opinion de ses habitants, par toutes sortes de menagements parmi lesquels était celui-ci : que le gouvernement impérial était parfaitement indifférent au succès de la confédération, et que les changements politiques proposés étaient tout simplement l'œuvre de quelques canadiens ambitieux.

Dès le 12 avril, M. Cardwell envoyait au lieutenant-gouverneur Gordon, au nom du cabinet britannique, une dépêche exprimant les plus vives sympathies pour le projet de la Convention de Québec.

Les conseillers de M. Gordon se gardèrent bien de faire connaître au peuple qu'ils venaient d'abuser indignement une aussi haute adhésion qu'ils n'avaient pu manquer de prévoir, au moment même où ils disaient le contraire. Cette dépêche, évidemment destinée, dans l'esprit de son auteur, à être publiée immédiatement, fut tenue secrète jusqu'au 12 juillet, c'est-à-dire quatre jours après la réception de la nouvelle et importante dépêche du 24 juin. Un tel retard était plus qu'inconvenant, car il renfermait presque un premier refus d'obéir aux intentions bien connues, sinon aux ordres formels du gouvernement de la métropole. Ces deux documents furent publiés dans le même numéro de la gazette officielle du Nouveau-Brunswick.

Et le jour même de leur publication, sans attendre l'effet qu'elles allaient produire sur le peuple dont les destinées leur étaient confiées, les ministres présents à Frédéricton, en l'absence de leur chef reconnu, M. Smith, qui était parti pour Londres, ainsi que M. Allan, rédigèrent une réponse insolente à l'invitation que leur faisait le secrétaire des colonies.

Après avoir dit au chef du bureau colonial que sa dépêche était ambiguë et qu'il ignorait quelles ont été les véritables causes qui ont donné naissance au projet de la Convention de Québec, M. Anglin et ses six collègues continuèrent ainsi :

« M. Cardwell a parfaitement raison quand il suppose que les vœux et les opinions de la Grande-Bretagne doivent être soigneusement recueillis et ses opinions seront toujours reçues en cette province avec une respectueuse attention ; mais le comité (du Conseil Exécutif du Nouveau-Brunswick) est convaincu que s'il y a une opinion par rapport aux colonies à laquelle le gouvernement de Sa Majesté et le peuple anglais sont plus particulièrement attachés, c'est à un vœu sur lequel il n'y a point de contestation ni de doute, c'est bien que le peuple de cette province aussi bien que des autres colonies qui, grâce à la libéralité de l'Angleterre, jouissent des avantages des institutions représentatives et d'un gouvernement libre, puisse agir en tout ce qui regarde ses propres affaires selon ce qu'il lui paraîtra le plus conforme à ses devoirs envers son souverain et le plus favorable à ses propres intérêts. »

« Laisser à cette province le droit de se gouverner elle-même ne serait plus qu'une moquerie, si, en faisant appel à la déférence qui lui est due en sa qualité de province, la métropole veut que nous nous soumettions toujours à ses vœux du moment qu'ils sont exprimés, quelque soit l'opinion de ceux à qui le pouvoir de juger a été solennellement confié par le souverain et le parlement de la Grande-Bretagne et qui, étant sur les lieux mêmes et étant familiers avec le sujet, ne se considèrent point comme incapables de juger de leurs propres affaires. »

Lorsqu'un vœu sera exprimé par le gouvernement de Sa Majesté, il sera reçu avec le respect qui est dû à des suggestions émanant d'un lieu aussi élevé, et considéré avec un vif désir de reconnaître les vœux des conseillers de Sa Majesté ; mais si malheureusement ces vœux ne peuvent s'accorder avec celles des hommes qui ont la responsabilité directe du gouvernement de cette province, le comité est persuadé que le gouvernement provincial agira conformément à ses propres convictions, et suivant les sentiments du peuple qu'il représente. »

Ce document est signé par MM. R. D. Wilnot, T. W. Anglin, Geo. L. Hatheway, A. H. Gillmor, Bliss Botsford, W. H. Odell, et R. Hutchison.

Comme il est facile de l'imaginer, M. Cardwell n'a pas été ébranlé dans ses convictions par les phrases pompeuses et solennelles de M. Anglin. Il a dû avoir de plus à surmonter les objections de MM. Smith et Allan, qui étaient parvenus en Angleterre lorsque M. Cardwell écrivait la courte dépêche qui suit et qui fait voir clairement que le bureau colonial est bien loin d'avoir modifié ses opinions relativement au projet de confédération. Ce document est surtout important à ce point de vue. Il constate de la manière la plus éclatante que malgré les tentatives des députés du Nouveau-Brunswick, le gouvernement britannique est plus dévoué que jamais aux idées qui ont servi de base au projet de la convention de Québec.

« Rue Downing, 4 août 1865. »

« Monsieur, »

« J'ai reçu votre dépêche du 15 juillet, en réponse à la mienne du 24 juin. »

« Il serait peut-être étât à désirer que les membres du Conseil Exécutif qui sont au Nouveau-Brunswick fussent laissés la communication faite à la colonie par le gouvernement de Sa Majesté fût généralement connue et méditée avant de renvoyer une pareille réponse. »

« Le premier paragraphe du procès-verbal me paraît demander aucune nouvelle observa-

tion autre que celle comprise dans ma dépêche pour l'information de la législature du Nouveau-Brunswick, savoir, le rapport de ce qui s'est passé entre le gouvernement de Sa Majesté et les ministres du Canada au sujet de la confédération. Il était donc inutile pour qui que ce soit de méconnaître l'allusion que j'ai faite, ou de supposer que cette allusion s'appliquait à un autre projet. »

« Nonobstant donc votre dépêche, j'espère encore fermement que la Province du Nouveau-Brunswick prendra en sa sérieuse considération les sollicitations pressantes et amicales que, de la part du gouvernement de Sa Majesté, il a été de mon devoir de vous communiquer. »

« J'ai, etc., »

« EDWARD CARDWELL. »

Le haut commerce de Chicago donnait avant-hier une grande fête en l'honneur de l'inauguration du nouvel édifice où se tiendront les réunions de la Chambre de commerce de cette ville. La chambre de commerce de Chicago n'est pas une chambre de commerce ordinaire ; elle compte plus de huit cents membres. Des invitations d'assister à cette magnifique inauguration avaient été envoyées à toutes les chambres de commerce des Provinces britanniques. Plusieurs ont répondu à cette invitation, et le télégraphe nous apprend que M. Adam Brown, de Hamilton, et l'un des secrétaires de la Convention de Detroit, a fait un discours au nom des députés canadiens. M. Randolph, président de la chambre de commerce de Chicago, a prononcé le discours d'inauguration. M. Anderson, de Portland, s'est proclamé en faveur d'un renouvellement du traité de réciprocité et a été chaleureusement applaudi.

On lit dans la *Miner* d'hier :

« A mesure que les événements avancent, le jour se fait autour de la question de la capitale. Il semble même qu'il n'y a plus de doute sur le transport du siège du gouvernement à Ousouais. Si Québec est pour être déshérité, nous croyons qu'il serait juste d'y laisser, au moins, un souvenir. Il conviendrait, par exemple, que le département des Terres de la Couronne, pour le Bas-Canada, ne changât point de place. Tous les jours, le bureau est encombré de Canadiens Français, qui ont besoin de certains renseignements. Placer le département à Ousouais, serait nous enlever toute la facilité des rapports qu'exige l'intérêt public. La moitié des gens en besoin ne pourraient se rendre convenablement à Ousouais, et ce département perdrait ainsi une partie de son importance. Nous ne voyons pas l'objection que pourrait faire le Haut-Canada, au sujet d'un branchi qui ne le concerne en rien. C'est pourquoi, nous prions le gouvernement de porter quelque attention à notre suggestion, sauf les inconvénients qui peuvent se rencontrer et que, pour notre part, nous ne voyons pas dans le moment. »

Discours de M. Galt sur le budget.

Séance du 29 août.

La Chambre s'étant formée en comité des voix et moyens, l'hon. A. T. Galt prend la parole et dit :

M. le Président. — Je suis certain de rencontrer l'indulgence ordinaire de la Chambre en présentant le tableau que je vais vous soumettre. Dans la présente occasion, comme l'année dernière, j'ai à considérer la balance annuelle de la Province, à annoncer quels ont été les résultats du travail et de l'industrie du pays, et à observer quelles sont les perspectives pour l'avenir. J'ai maintenant à examiner une plus longue période que d'habitude, et à considérer les transactions, non-seulement de douze mois, mais de 18 mois. Pendant ce temps, il a surgi des changements importants qui ont affecté la condition de la Province. Les États-Unis ont été honorés par la plus grande guerre civile que l'ait vue, pour qui a été préjudiciable, non-seulement à son industrie, mais à la nôtre, et il importe beaucoup de préciser jusqu'à quel point nous l'avons ressentie (Ecoutez, écoutez.)

Avant d'entamer ce sujet, cependant, je dois faire connaître quelle a été l'étendue de nos importations et exportations. Les importations du semestre finissant en juin 1864, s'élevaient à \$23,882,900, dont \$245,000 en or ou en argent monnayé et non-monnayé, de sorte que les importations autres que l'argent monnayé ont été de \$21,437,900. Les importations pour la même période ont été de \$13,883,000, moins \$704,000 en or ou en argent monnayé importé, laissant une balance de \$13,179,000. Le total des importations pour ces six mois donc a été de \$34,586,000.

Si nous considérons les difficultés qui se sont présentées, nous pourrions nous féliciter de les avoir surmontées avec si peu de pertes.

Je vais maintenant m'occuper des recettes et des dépenses du pays pour l'année dernière. Avant d'aller plus loin, je dois cependant référer aux remarques que j'ai eu l'honneur de faire au comité, lorsque le budget a été soumis. Le 10 mai 1864, le gouvernement annonça qu'il devait proposer à la Chambre un changement dans l'année financière, en sorte qu'elle commencerait au 1^{er} juillet suivant, et en conséquence, il eut, en cette occasion, à soumettre le budget des recettes et des dépenses pour les six mois, dont quatre étaient alors expirés, et aussi pour les douze mois suivants.

L'orateur, après avoir cité du discours prononcé en mai 1864, quelques remarques montrant que, d'après les circonstances sous lesquelles le changement avait été adopté, il était nécessaire de faire une fusion des deux comptes, pour les six mois et pour les douze mois, continue ainsi :

« Je rappelle ces remarques à l'attention de la Chambre pour expliquer pourquoi le résumé des dépenses maintenant soumis est un résumé des dix-huit mois. Les comptes pour les six mois ont été placés devant la Chambre à la dernière session, et ceux pour les douze mois sont en voie de préparation, et seront bientôt prêts. Je regrette qu'ils ne soient pas maintenant entre les mains des membres ; mais le comité sait qu'il était complètement impossible de préparer les comptes publics dans les sept semaines écoulées depuis la fin de l'année financière. J'ai préparé un résumé des dépenses et du revenu lequel se trouve entre les mains de tous les membres. Je vais maintenant soumettre successivement l'état du revenu et des dépenses du pays pendant les six mois, et pendant les 12 mois, en les traitant ensuite collectivement, et je propose de référer au budget soumis en mai 1864, pour que le comité puisse juger des cas où il y a eu excédés, des raisons de cet excédent, et des autres cas où les dépenses ont été en-deçà des évaluations. »

Pendant cette période, les importations ont beaucoup excédé les exportations. Quelles aient affecté le revenu subséquent du pays, je ne suis pas prêt à le dire ; mais il est probable qu'elles

ont exercé de l'influence sur la condition du commerce, pour les quelques mois suivants. Les importations pour l'année finissant au 30 juin 1865 ont été de \$44,620,000, moins \$4,785,000 en or ou en argent monnayé, laissant une balance, comme valeur des importations ordinaires, de \$39,835,000. Durant la même période, les exportations ont été de \$42,481,000, moins \$1,688,000 en or ou en argent monnayé, laissant une balance de \$40,793,000. Le total du commerce a donc été ainsi de \$80,614,000. Je suis heureux d'observer que tandis que, pendant la première moitié de l'année, les exportations n'ont pas égalé les importations, durant la seconde moitié il y a eu un excédent de presque un demi-million. (Ecoutez.)

Pour le moment je mettrai de côté les items qui appartiennent au rachat de la dette publique, pour empêcher de faire une comparaison du revenu et des dépenses ordinaires. Pour le semestre finissant le 30 juin 1864, le budget était de \$17,774,000 ; les recettes actuelles sont de \$5,464,000, ainsi l'excédent est de \$690,000. Pour l'année finissant le 30 juin 1865, le budget était de \$10,663,000 ; les recettes actuelles sont de \$10,528,000, les recettes pour l'année se trouvent moindres que les évaluations de \$10,528,000.

Le total de l'excédent des évaluations sur le revenu réel est en conséquence de \$555,000. Il est de mon devoir d'attirer l'attention du comité sur le fait que, dans ce revenu, se trouvent certains items qui ont paru de l'écriture et du compte comme paiements ; et qu'ainsi, corrélativement parlant, ils ne sont pas devant la chambre, et ne forment pas partie des recettes ordinaires de l'année.

Le remboursement des droits et paiements pour le pénitencier provincial s'élevait à la somme de \$185,683. Je vais parler des arrangements par lesquels tous les argents reçus par des officiers publics sont portés au compte du Receveur-Général de la Province.

Tous les ans, on a essayé d'établir autant que faire se peut, un ordre absolu, pour qu'aucun argent public ne fut payé par un autre personnel que par le département du Receveur-Général, et je pense que nous sommes arrivés sous ce rapport à un système aussi parfait que possible.

Dans les comptes de l'année dernière, l'on trouva un nouvel item de \$42,000 provenant du travail des habitants du pénitencier provincial, qui paraît sur un côté comme recette et sur l'autre comme dépense. Le montant du remboursement, comme je l'ai dit, est de \$185,000, et celui de la dépense sur le pénitencier, de \$65,000. Il y a un item d'argent arriéré, reçu pour les frais de poste, qui est estimé à sa valeur, mais sur lequel, comme la Chambre l'a appris par les comptes publics de juin 1864, il y a eu une perte de \$84,000, qui s'est élevée à \$100,000. Il paraît ainsi que, tandis que, sur un côté, cet item était entré au passif, de l'autre côté, sous le titre de primes et escomptes, l'on trouva, sur un escompte a été payé sur cet arriéré. Lorsque, en conséquence, je dis que l'excédent des recettes sur les évaluations s'élevait à \$555,000, je trouve qu'il est nécessaire de déduire le montant des droits remboursés, et la dépense sur le pénitencier provincial, laissant un excédent réel de \$296,319, tel que comparé avec le budget soumis à la chambre.

Je viens maintenant aux dépenses du semestre, que l'on a estimé à \$5,223,000. Les dépenses réelles qui ont eu lieu sont de \$4,930,000 ; les évaluations pour toute l'année sont de \$10,186,000, et les dépenses réelles de \$11,241,000, ce qui donne un excédent des dépenses sur les évaluations de \$1,055,000, ou, déduisant les recettes, qui se trouvent aussi de l'autre côté des comptes, les remboursements et pertes sur les escomptes, sont de \$475,000. Cet excédent a été causé par les dépenses nécessitées pour l'entretien de la milice et de la police sur la frontière, et aussi pour le remboursement de la somme volée aux banques de St. Alban ; dépenses que l'on ne prévoyait pas devoir se présenter. Ces items s'élevaient à la somme de \$500,000, qui est, à une fraction près, l'excédent des dépenses non prévues dans le budget. Je vais donner au comité le résultat tel que comparé avec les évaluations :

Dépenses pour le semestre, \$4,991,425 ; dépenses pour l'année, \$11,541,329 ; total \$16,532,754.

Recettes pour le semestre, \$5,464,000 ; recettes pour l'année, \$10,527,932 ; total \$16,991,932.

Ce qui donne un déficit, tel que comparé avec les dépenses, de \$540,823, contre l'évaluation pour les 18 mois, de \$272,000. Différence, \$268,823.

Quant au déficit de \$540,823, on peut à peine le considérer comme appartenant aux dépenses ordinaires. Il y a le paiement de la somme de \$107,120 au Grand-Tronc pour le service postal ; c'était une ancienne dette. Ces sommes s'élevaient à \$442,753, et ce montant en dehors des dépenses linéaires réduisait le déficit à \$98,065. Je dois dire aussi que dans ces 18 mois \$715,000 ont été dépensés pour les bâtimens d'Ousouais.

Je me propose maintenant de montrer comment l'on peut pourvoir au déficit ; je vais d'abord référer aux balances. Elles étaient, le 1^{er} janvier 1864, de \$2,903,840 ; et le 1^{er} juillet 1865, de \$3,449,531 ; augmentation, \$545,691.

La dessus nous avons payé \$4,087,456, vendu \$3,737,538 et pris de la balance \$299,508, ce qui donne \$540,823, comme différence entre le revenu et les dépenses totales. Dans cette évaluation, tout a été calculé pour aller jusqu'au 30 juin qui termine l'année fiscale. Je crois qu'il est de mon devoir de féliciter le comité et le pays pour avoir pu surmonter les difficultés qu'ont fait surgir la diminution du revenu de la douane et l'augmentation des charges imposées sur le coffre public.

Je vais maintenant m'occuper du budget pour l'année courante ; je me propose de traiter d'abord la question du revenu probable. En soumettant ce budget j'ai essayé de donner un aperçu raisonnable et modéré de ce que probablement doit être le revenu du pays pour l'année prochaine, et de mesurer les dépenses sur le revenu probable. Quant aux droits de douane et d'accise je ne pense pas qu'il soit sage, à présent, de les modifier. Ces droits sont en opération depuis une période de temps considérable, et comme ils peuvent être changés dans deux mois, je pense qu'il est sage de les laisser de côté maintenant. Les droits de douane pour 1864 s'élevaient à \$6,666,000. En comparant les importations de cette année, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} juillet, avec celles de la période correspondante en 1864, l'on peut trouver une grande diminution. Elle s'élevait à \$340,376, et cette perte tombe sur l'année qui vient de finir.

Deux choses ont causé cette diminution ; d'abord la mauvaise récolte ; ensuite, et plus immédiatement, ce sentiment d'incertitude et cette dépression générale existant dans le pays, qui a empêché les marchands de faire leurs importations ordinaires. J'ai été informé des espérances des marchands sur le commerce de l'automne, de l'abondante récolte, de la petite quantité de marchandises en magasin, surtout des épicerie qui donnent une large part du revenu, notamment le thé et le sucre, et l'on

s'attend que les importations, cet automne, seront plus considérables qu'elles n'ont jamais été auparavant. A l'égard des marchandises (debes quoique l'on rapporte qu'il y en a un bon approvisionnement, je crois que les importations générales seront égales à celles des périodes écoulées. On se livre à plus de conjectures sur le commerce du printemps ; mais l'opinion générale est que les importations, au printemps prochain, seront beaucoup plus considérables que cette année et les années précédentes. Tous les rapports reçus annoncent une grande augmentation dans le commerce. Je me propose de prendre l'évaluation des droits de douane pour 1864, du 1^{er} juin au 31 décembre, qui est de \$6,666,000, et déduire de cette somme celle de \$500,000, qui portera les droits de douane aux limites qu'ils atteindront probablement. Les rapports indiquent une recotte abondante.

M. HOLTON. — Dans l'année présente ?

M. GALT. — C'est à dire depuis le 1^{er} juillet. Je pourrais dire que j'ai déjà trouvé les recettes de la douane dans une meilleure condition. Comme preuve je donnerai un rapport des recettes de la douane pour les périodes correspondantes de 1863, 1864 et 1865.

Les recettes pour 1864 furent les plus considérables qui furent jamais reçues pour cette période de l'année. Du 18 juillet au 26 août, les revenus des douanes furent :

Pour 1863..... \$936,000
Pour 1864..... 1,254,000
Pour 1865..... 939,000

Le montant pour le mois de juillet a été moindre cette année que pour celui de 1863 ; mais les recettes du mois d'août ont combié le déficit et apporté même quelque excédent, quoiqu'il se trouve encore \$300,000 de moins qu'en 1864, où il se recontra des circonstances exceptionnelles.

Les revenus de l'accise ont été de \$83,414 pour 1864 et de \$250,371 pour 1865, pendant les mêmes périodes de 8 semaines.

C'est pourquoi les évaluations que le gouvernement a faites sur les revenus de la douane sont exactes, c'est à dire qu'ils ne s'élevaient qu'à \$500,000 moins que l'année régulière de 1864, quoiqu'il y ait néanmoins une perte de \$1,000,000 tout près, en comparant avec les premiers six mois de l'année fiscale qui vient de finir. (Ecoutez.)

Quant à l'accise, s'évaluait à \$65,000, les revenus des licences ; il y aura peut-être un peu plus ou un peu moins.

Quant au chiffre de l'an dernier sur les spiritueux, les revenus furent de 30cts par gallon sur 3,000,000 de gallons, représentant une somme de \$901,000. Les évaluations ont été basées sur une quantité à être distillée de 3,200,000 gallons, mais on n'a reçu des droits que sur 2,000,000 de gallons. Le gouvernement dans ses évaluations prenait pour terme moyen la quantité de consommation qui avait été faite les années passées. Si l'on veut se rendre compte des causes exceptionnelles pour cette année, on n'a qu'à considérer qu'une grande quantité de spiritueux se sont trouvés consignés avant le 1^{er} juillet 1864, afin d'éviter l'augmentation prévue des droits, quoique le gouvernement ait profité d'une bonne part, en appliquant immédiatement les droits votés par la Chambre. Le montant distillé était de 3,600,000 à 3,800,000 gallons. On a fait dans les évaluations de l'année dernière une déduction de 40,000 gallons pour compenser la diminution de consommation, les fraudes, etc. Je crois que la fabrication des spiritueux sera plus considérable cette année et nous avons pris pour base le montant de 3,250,000 gallons, quoiqu'il puisse se trouver quelque excédent.

On peut évaluer l'accise sur la bière à \$160,000.

Quant au tabac, la Chambre sait qu'on s'attendait à recevoir un grand revenu de cette source ; mais comme on a décidé de ne prélever aucun droit sur le tabac sous manufacturé, cette mesure a gravement affecté le revenu pour l'année expirante. Il y avait alors en mains un fonds considérable qui a été livré à la consommation. Sous ces circonstances, le revenu pour l'année fiscale a été de \$115,000, mais on doit ajouter un revenu de \$75,180 sur le tabac en entrepôt. Peut-être ne recevra-t-on pas toute cette somme, parce qu'on peut exporter une partie de ce tabac et ainsi éviter les droits, mais tel était le montant prélevable sur la quantité consignée le 1^{er} juillet. (Ecoutez.)

En évaluant les revenus des droits sur le tabac, il m'a fallu me guider sur les importations ordinaires de tabac manufacturé les années précédentes. En 1860, il y en avait 3,500,000 lbs. Avant la guerre américaine, il y avait une grande importation de tabac manufacturé. Pendant la guerre, cette importation diminua beaucoup, tandis que l'importation du tabac non manufacturé augmenta considérablement, au point que dans une seule année, il en vint 15,000,000 lbs. Une grande partie de ce tabac a été consommé ici, quoiqu'on en ait exporté beaucoup. Les recettes pour l'année dernière annoncent que la consommation s'est surtout alimentée dans le tabac déjà consignés, parce que le montant du tabac importé, comme du tabac manufacturé, est faible. J'espère que les revenus finiront par s'étendre à tout le tabac consommé, lequel équivaut à 5 ou 6,000,000 lbs. On a parfois fort bien réussi à commettre des fraudes ; c'est pourquoi je mets à 3,500,000 le tabac soumis à l'impôt, ce qui donnera un revenu de \$350,000.

Les revenus depuis juillet ont déjà augurer une recotte probable de \$275,000 par année. La consommation va augmenter de mois en mois, à proportion de la diminution des fonds en magasin et il faudra bien alors acheter.

Ces quatre items ; Droits sur l'accise, sur les spiritueux, sur la bière et sur le tabac donnent un total de \$1,550,000.

Les Postes, l'année dernière, ont donné \$470,000. Les revenus sur les timbres-poste augmentent d'année en année ; mais je préfère m'en tenir aux évaluations de l'année dernière : \$470,000.

Les Travaux Publics ont, l'année dernière, fourni \$395,000 ; je les évalue, cette année, à \$450,000.

Je dois donner quelques explications à propos des droits sur les canaux. La politique du gouvernement sur les péages a été adoptée au moment où le Président du Conseil est entré dans le gouvernement. Le gouvernement n'a pas l'intention de modifier les taux ou le principe sur lesquels ils sont prélevés. L'augmentation des évaluations de \$55,000 vient de la récolte beaucoup plus abondante dans l'Ouest ; ce n'est, au reste, que la moitié de l'excédent du revenu de la précédente année sur l'année dernière : Recette l'an dernier, \$395,000 ; recette de l'année précédente, \$500,000.

Je prends, cette année, un terme moyen, \$450,000.

Les évaluations pour le service postal océanique, sur un terme moyen de 2 à 3 ans, se montent à \$70,000.

Le revenu territorial, l'année dernière, se montait à \$830,000, mais on avait compris dans cette somme un paiement considérable de la compagnie de la navigation canadienne, qui acheta une grande quantité de terres entre la baie Huron et l'Ousouais et fit son dernier paiement d'une somme de \$200,000. On n'a pu compter sur une somme égale, cette année, et il y a eu, en conséquence, une réduction dans les évaluations de l'année courante de \$180,000. A l'évaluation que l'on recevrait \$650,000 au lieu de \$830,000. Il y a tout lieu d'espérer que l'on percevra cette année un plus grand montant d'arrangés que les années dernières. Toutefois, je n'ai fait aucune évaluation de cela dans les revenus de la présente année.

Les droits de timbre ont donné \$119,000 pour l'année fiscale qui vient de finir.

Je proposerai bientôt une résolution au sujet de l'impôt du timbre. Il appert que la limitation du timbre sur billets promissoires à \$100 est la cause qu'on se soustrait bien souvent à l'impôt. On divise les billets ; au lieu de donner son billet pour \$10, on le divise. Je propose donc que tout billet promissoire, de quelque valeur qu'il soit, porte un timbre ; 1 cent sur les billets de \$25 et au dessous ; 2 cents pour ceux de \$50 et au dessous ; 3 cents pour ceux de \$100 et au-dessous.

[A continuer.]

Nouvelles américaines. (Par voie télégraphique.)

Chattanooga, 30 août. — Un train parti d'ici ce soir est venu en collision avec un train près de Dalton. Les chairs des deux trains ont été brisées. On a retiré deux cadavres de débris, et il est certain que bon nombre d'autres personnes ont été tuées ou grièvement blessées.

New-York, 31 août. — Barnum annonce que son nouveau musée sera ouvert lundi, le 4 septembre. Il a déjà 100,000 curieux dans cinq chambres spacieuses ; il a une salle de lecture plus grande que l'ancienne et une compagnie dramatique supérieure.

Les édifices où se trouve ce musée sont situés rue Broadway au-dessus de l'hôtel Saint-Nicolas. Ils sont au nombre de deux, et il y a pas moins de 100 hommes pour y faire le service.

L'or est ferme et actif. Les prix tendent à la hausse.

Le *Herald* apprend, par son correspondant de Richmond qu'il y a eu une réunion publique, mardi, des citoyens de cette ville. Tous les orateurs ont protesté de la sincérité de leur soumission au Nord. On a adopté des résolutions pour repousser les soupçons du peuple et des journaux du Nord qu'il n'était pas sincères quand ils ont prétendu le serment d'allégeance.

Le même journal apprend de la forteresse Monroe qu'il n'y a rien de changé dans la position de Jefferson Davis, de M. Clay et de M. Mitchell. Ils attendent avec patience le jour où leur procès sera instruit et où ils connaîtront leur sort.

Le *Herald* publie une liste complète des morts causés par des accidents sur les routes aux Etats-Unis depuis le commencement de la guerre.

En moins de 8 mois il y a eu 128 accidents

PENSIONNAT
Sœurs Grises d'Outaouais
Sous le patronage de
Sa Grande-Mère Monseigneur Giguères.

NOUVEAUTÉS.
Leger et Rinfret

DESIRENT informer leurs amis et le public qu'ils ont un nouvel
approvisionnement de
Rubans noirs et d'autres couleurs pour Ceinturons,
Boucles noirs et d'autres couleurs,
Nouveaux Ceinturons en cuir français,
Poncles et Ceinturons en acier,
25 pièces d'Etoffes à robes qu'ils vendront à prix réduits.
Aussi : Ornaments pour mantilles.

Articles de toilette pour hommes.
Cols en Satin émailés,
Cols français imprimés,
Cravates dites "Butterfly Ties,"
Echarpes en gaze de soie,
Chemises blanches de toilette,
Vêtements de dessous en soie filée,
Chemises de flanelle faites à l'établissement.
Chez
LEGER et RINFRET,
No. 4, rue Saint-Jean.
8 août 1865. 1300

PAPIER.
LES SOUSIGNÉS OFFRENT EN VENTE :
PAPIER à écrire comprenant Folioes double bleu et
blanc, réglé et non réglé.
Papier Post, et papier à billet.
LIVRES BLANCS,
Manilla, Bran et Orie.
Il vient de recevoir du moulin, Papier à Envelopper
couleur drab, de qualité supérieure.
Les ordres pour papier à impression sont ponctuellement
exécutés.
16 août 1865. 1356 BISSET et FRASER,
12 et 14 rue Saint-Paul.
PLUS DE CALVITAIE.
LE CELEBRE RESTAURATEUR
DE
PROF. VESPANI
EST la seule préparation contre la chute des cheveux
qui soit réellement digne de la confiance du public.

SACRIFICE, SACRIFICE.
P. COUTURE ET Cie.
N 77, rue St. Joseph, N° 77,
SAINT-ROCH.
LES sousignés, tout en remerciant leurs pratiques du bienveillant encouragement qu'ils ont
bien voulu accorder à leur nouvel établissement, prennent la liberté de leur annoncer qu'à
partir de ce jour, ils vendront
A TRES GRANDE REDUCTION
Ce qui leur reste de MARCHANDISES DU PRINTEMPS. Étant pour recevoir un assortiment
plus complet que par le passé, ils sont décidés à ne refuser aucun argent sur leurs
effets afin de pouvoir faire à ses aux nouvelles importations le plus tôt possible.
L'attention du public est spécialement attirée sur la grande réduction des
Draps noirs,
Tweeds de couleurs,
Mousselines de laine,
Barège, etc. etc.
Les acheteurs seront très surpris du bas prix de nos Fla-
nelles à chemises.
6 juillet 1865. 1179

IMMENSE REDUCTION
AU
N° 37, rue la Couronne,
SAINT-ROCH.
P. COUTURE et Cie.
LES sousignés devant recevoir leur assortiment d'automne au commencement d'août, et ayant
encore en mains un assortiment considérable de printemps, désirent annoncer qu'ils ven-
dront pendant quelque temps tout leur fonds de commerce à une réduction qui ne s'est
encore jamais vu dans aucun établissement de cette ville.
Leur importation d'automne sera au-dessus de £20,000 plus forte que les années précédentes,
ainsi, ils seront en mesure d'offrir encore plus d'avantages à leurs pratiques que par le
passé.
L'attention des acheteurs est particulièrement demandée sur les Draps, Tweeds et Soie
Glaçée qui seront vendus bien au-dessous de leur valeur.
Aussi un grand lot de Flanelle de Fantaisie pure laine (beaux patrons) à la Gd la verge
valant 2/9d.
Un immense lot de Barège, Mousseline de Laine de prix 4/1d la verge.
1er juillet 1865. 1148 No. 37, rue la Couronne, Saint-Roch.

MAISON JACQUES CARTIER,
Rue de la Couronne, Saint-Roch.
VENTE SANS RESERVE
MARCHANDISES SECHES.
Les sousignés, ayant fait l'acquisition d'un lot considérable de MARCHAN-
DISSES SECHES qui ont été vendues pour le compte des assureurs,
VENDRONT A UNE
GRANDE REDUCTION DE PRIX,
Le contenu de 15 caisses et 7 ballots consistant principalement en :
Etoffes à Robes en grande variété,
Tweeds de couleurs doubles et simples,
Draps et Casimirs noirs,
Flanelles, Gants, Rubans,
Mouchoirs, etc., etc., etc.
DR. ROWAND, médecin consultant.
FORSYTH et BELL,
Agents,
Chambre de Commerce,
17 July, 1864. 798 1/2m.

COMPAGNIE DE MONTREAL
De Steamers Océaniques.
ETE 1865.
Passagers enregistrés pour London-
derry ou Liverpool.
Des billets de mer sont accordés à des prix réduits
A LA LIGNE de cette Compagnie est composée des stea-
mers de première classe suivants :
PBEVIAN, 2600 ton. Capt. Ballantine.
MOEVIAN, 2650 ton. " " " "
HIBERNIAN, 2434 ton. " " " "
ROYA SCOTIAN, 2300 ton. " " " "
BELLIAN, 2200 ton. " " " "
ROBEY AMERICAN, 1754 ton. " " " "
DAMASCUS, 1300 ton. " " " "
ST-DAVID, 1600 ton. " " " "
TRANSPORTANT LES MALLEES DU CANADA ET
DES ETATS-UNIS.
L'un des steamers mentionnés plus bas on autres stea-
mers certifiés de LIVERPOOL chaque JEUDEI et de
QUÉBEC chaque SAMEDI, sert à Londres. Pour
prendre à bord et débarquer les passagers qui l'on-
t voulu les dates de départ :
DE QUÉBEC.
HIBERNIAN, Samedi, 12 août.
DAMASCUS, " " " 19 "
MOEVIAN, " " " 26 "
BELLIAN, " " " 2 septembre
ROYA SCOTIAN, " " " 9 "
PRIX DE LA TRAVERSEE DE QUÉBEC
A Londonderry ou Liverpool.
CHAMBRE, \$6.00, \$7.00 et \$8.00, selon les so-
ciétés.
D'ENTREPONT, \$25.
On ne peut retourner de chambre ni on ne paie d'avance.
Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté
Pour de plus amples informations s'adresser à
ALLANS, HAE ET Cie.
8 août 1865. 1302

MAISON JACQUES CARTIER,
Rue de la Couronne, Saint-Roch.
VENTE SANS RESERVE
MARCHANDISES SECHES.
Les sousignés, ayant fait l'acquisition d'un lot considérable de MARCHAN-
DISSES SECHES qui ont été vendues pour le compte des assureurs,
VENDRONT A UNE
GRANDE REDUCTION DE PRIX,
Le contenu de 15 caisses et 7 ballots consistant principalement en :
Etoffes à Robes en grande variété,
Tweeds de couleurs doubles et simples,
Draps et Casimirs noirs,
Flanelles, Gants, Rubans,
Mouchoirs, etc., etc., etc.
DR. ROWAND, médecin consultant.
FORSYTH et BELL,
Agents,
Chambre de Commerce,
17 July, 1864. 798 1/2m.

AVIS.
Une pétition sera présentée à la Législature
de la province de Québec, le 27 et 28 août,
pour amener la création de la Compagnie de la Mine d'Or
de Lundy, et accordée par lettres patentes sous le grand
sceau de Québec, le 27 et 28 août, 1865, de ma-
nière à pouvoir augmenter le nombre des directeurs, et
pour d'autres amendements.
4 juillet 1865. 1181-2m
LE SOUSIGNÉ OFFRE A VENDRE
Sa Propriété à Charlesbourg
Prix modéré, termes faciles et titre parfaite-
ment sûr.
On peut la visiter tous les jours de 9 heures A. M. à 5
heures P. M., le plus tôt, le mieux, vu que le sousigné est
sur le point de se déplacer à son domicile.
ED. GLACKENBERRY,
4 avril 1865. 673-350

MAISON JACQUES CARTIER,
Rue de la Couronne, Saint-Roch.
VENTE SANS RESERVE
MARCHANDISES SECHES.
Les sousignés, ayant fait l'acquisition d'un lot considérable de MARCHAN-
DISSES SECHES qui ont été vendues pour le compte des assureurs,
VENDRONT A UNE
GRANDE REDUCTION DE PRIX,
Le contenu de 15 caisses et 7 ballots consistant principalement en :
Etoffes à Robes en grande variété,
Tweeds de couleurs doubles et simples,
Draps et Casimirs noirs,
Flanelles, Gants, Rubans,
Mouchoirs, etc., etc., etc.
DR. ROWAND, médecin consultant.
FORSYTH et BELL,
Agents,
Chambre de Commerce,
17 July, 1864. 798 1/2m.

DISTRICT DE UNE SESSION de la Cour des Sessions
QUÉBEC, trimestrielle de la Paix, pour le Dis-
trict de Québec, sera tenue au Palais de Justice en la
Ville de Québec, LE LUNDI, DEUXIÈME JOUR d'OCTO-
BRE prochain, à DIX heures du matin.
Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent
agir contre des Prisonniers détenus dans la Prison com-
mune de ce District, ou qui ont des objections à faire
pour agir en faveur d'eux en tant qu'ils se trouvent, et je
donne également avis à tous Juges de Paix, Coronaires,
Commissaires et Officiers de la Paix, dans et pour le dis-
trict de Québec, de se présenter personnellement avec
leurs rôles, indults et autres documents, pour faire
ce qu'ils ont différentes charges, doit être par eux fait.
W. S. SEWELL,
Scrieur.
Bureau du Scrieur,
25 août 1865. 26août-1399-6f

Bureau des Commissaires du
Havre,
QUÉBEC, 24 août 1865.
LES Commissaires du HAVRE reçoivent jusqu'à MER-
credi, à MIDI, le SIXIÈME JOUR de SEPTEMBRE
prochain, des PROPOSITIONS pour l'achat de QUATRE
MILLE DEBENTURES de \$1000 chacune portant
8 p. 100 d'intérêt et payable le 1er juillet 1875.
Le produit doit être employé à l'extension et à l'améliora-
tion des quais dans le Havre de Québec, suivant les
termes de la 27e Victoria Chap. 32, Sect. 8.
L'intérêt sera payable semi-annuellement au 1er de
janvier et de juillet de chaque année, au Bureau des
Commissaires.
Les propositions devront être adressées au sousigné.
J. B. MARTEL,
Secrétaire-Trésorier.
25 août 1865. 1588

VOL DE L'EXPRESS.
\$3000 de récompense !
LE 10 août, entre 8 et 9 heures du soir, on a volé à la
Compagnie de l'Express du Canada le montant sui-
vant d'argent à Québec ou près de Québec, Bas-Canada—
comprenant neuf paquets cachetés renfermés dans un
petit sac en toile—savoir :
Or. Argent. Billets du Canada. Billets des E. U.
\$285 \$50.30 2.00 200
11.00 1,589
6,500.00
2,000.00 \$1,689
5,000.00
\$11,513.00
7 bons et traites à ordre.
Les \$285 en or étaient toutes en pièces d'or des Etats-
Unis de 2 piastres.
L'argent était des espèces anglaises et américaines en
1 et 1/2 piastres.
Les billets du Canada se composaient comme suit, sa-
voir : 3,000 billets de la Banque de Québec, émis à Ou-
taouais, le 10 août 1865, et 192 (proche neuf) des billets
portant l'estampille Ottawa en deux échantillons sur
du billet en encrue bleue brillante; les billets sur un
fond blanc et protecteur vert. Les mots "La Banque de
Québec, soit en revers du billet imprimés dans le
sens de la longueur.
213 billets de la Banque de Québec émis à Toronto,
même genre de billets.
172 billets de diverses banques, payables dans le
Haut-Canada soit à la Banque Commerciale, à la Banque
du Haut-Canada, à la Banque British North America, à
la Banque de Montréal, à la Banque de la Niagara
District Bank.
4,307 billets de la City Bank, Montréal, diverses dénomi-
nations.
2,103 billets de diverses banques, payables à Montréal;
13 billets de banque—gros incans.
\$1,889 greenback, cours national, et quelques billets
de banque des Etats-Unis (diverses banques) la plupart
en cours national.
\$5,000 seront payés pour le recouvrement de l'argent
et l'appropriation du vol, ou une somme proportionnée
à ce montant pour ce qui pourra être recouvert.
GILMAN CHENEY,
Surintendant de la Compagnie de l'Express du Canada.
28 août 1865. 1405-14

BON PLACEMENT.
LA Fabrique de Saint-Jacques, diocèse de Québec,
désire emprunter une somme de £1200 à £1500 d'ans,
ou plusieurs personnes à un taux modéré. Pour plus
amples informations s'adresser à M. EDWARD FAFAK,
curé de Saint-Syxtre, ou à M. LANGEVIN, secrétaire
du diocèse.
28 juin 1865. 1138-jms

L'IMPRIMERIE
Journal de la Typographie et de la
Lithographie
Paraissant à Paris le 1er de chaque mois
Bureaux : Rue des Poitevins, 5, Paris.
Prix d'abonnement pour un an : France, 10 frs.
Etranger, 12 frs.
CE journal, qui paraît depuis le 1er janvier 1864, a
déjà rendu de grands services à la typographie, et
notamment par ses articles pratiques sur les impressions
en noir et en couleur, sur l'emploi et la conservation des
encres, la composition et la fonte des rouleurs, la mise en
pages des gravures, etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc. etc.
Il est aujourd'hui regardé comme le guide le plus sûr des
typographes, et il compte des souscripteurs dans le
monde entier.
Notes.—Les personnes qui désirent connaître l'im-
primerie n'ont qu'à en faire la demande par lettre affran-
chie, et l'administration s'empresse de leur en expédier
un numéro franc de port.
19 août 1865. 1351

La Boulangerie du Peuple !
PAIN POUR TOUT LE MONDE.
Le sousigné, occupant cette grande maison connue
de tous les bons de Boulangerie à la Vapeur de Tournai-
guez, nos. 56 et 57, rue Saint-Jacques, Saint-Roch, et
étant la partie du PAIN de la meilleure qualité dans
toutes les parties de la ville, ayant l'établissement le plus
complet qui soit en Amérique, il espère, par l'attention
soutenue qu'il donnera à cette branche d'affaires, mériter
une part du patronage public.
JAMES MCCORKELL,
N. B.—On sollicite de l'encouragement, et les ordres
sont reçus par tout le monde.
15 août 1865. 805-6m

AVIS
Noté par le présent donné que nous avons
acheté MM. LANE, GIBB ET Cie., seuls
titulaires de la vente de tout Whiskey et de tous spiritueux
Québec.
J. H. R. MOLSON ET FRÈRES,
Montréal, 28 avril 1864. 528

WHISKEY DE MOLSON.
EN conformité de l'avis ci-dessus, les sousignés désirent
informer leurs amis et le public qu'ils sont prêts à
recevoir des ordres pour le WHISKEY de la célèbre ma-
nufacture mentionnée plus haut, qu'ils vendront aux
marchands, en lots à la convenance des acheteurs.
LANE, GIBB ET Cie.
28 août 1864. 529

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE
Bailliages de l'Assurance Royale.
RUES NORTH JOHN ET DALE, LIVERPOOL.
ET
No. 29, RUE LOMBARD, COIN de CLEMENS
LANE, LONDRES.
CAPITAL, £2,000,000, en 100,000 parts
de £20 chaque.
SYNDIC :
J. S. LEIGH, secr.—R. B. H. BLUNDELL
SECRETARE ET AGENT :
PERCY M. DONE, écuyer.
Banquiers à Liverpool.—LA BANQUE DE
LIVERPOOL.
BANQUIERS A LONDRES :
MM. GLENS, HALPAIX ET Cie.
Banquiers à Québec.—LA BANQUE DE
MONTREAL.
Le fonds considérable de la Compagnie et le nombre
et l'influence de ses propriétaires, laissent à
tous les assurés la plus grande confiance, quant à ce
qui regarde les intérêts du public.
On continue de prendre des Assurances contre le Feu à
des prix très modérés.
La Compagnie se distinguera encore par le passé par
sa promptitude à régler les réclamations.
On ne charge rien pour le police.
BRANCHE D'ASSURANCE POUR LA
VIE.
Les avantages que présentent cette Branche de la
Compagnie sont comme suit, savoir :
Garantie d'un fort capital, prix modéré, des avantages
dans les profits pour l'assuré, s'élevant au dix tiers de
montant, peu de frais d'administration, les dépenses du
Bureau étant supportées proportionnellement par les deux
Branches, et exemption de la part de l'assuré des charges
de la Société.
DR. ROWAND, médecin consultant.
FORSYTH et BELL,
Agents,
Chambre de Commerce,
17 July, 1864. 798 1/2m.

JOS. BENJ. TRUELLE,
RELIEUR DU PARLEMENT,
No. 39, rue Saint-Jean, Haute-Ville,
QUÉBEC.
Reliures de Goût exécutées en tout
genre.
LIVRES DE COMPTES, ETC. ETC.
Une collection de spécimens peut être vu à l'at-
tention.
Québec, 11 Janv. 1865. 41

H. BLANCHET,
CHIRURGIEN.
No. 9, rue du Palais,
(Ancienne résidence de son oncle, feu J. BLANCHET,
Chirurgien.)
Le Dr. Blanchet prêter une attention particulière au
traitement des maladies chirurgicales.
9 juin 1865. 975-6m

DR. BENDER,
Médecin et Chirurgien.
No. 82, Grande rue St-Jean, près de l'église.
LES PAUVRES GRATIS.
8 Juin 1865. 999-3m
LE DOCTEUR LARUE a établi son
bureau de consultation, au n. 16, rue Sainte-Ursule,
où on peut le consulter à toute heure et de 9 h.
à 10 h. A. M. et de 4 h. à 7 h. P. M.
24 mai 1865. 880-6m-3ps

MIVILLE DE CHENE, AVOCAT,
505 Bureau au n. 16, rue Desjardins, Haute-Ville de
Québec.
1 mai 1865. 112m
S. et C PETERS,
ONT établi leur Bureau dans la Maison en Briques leur
appartenant,
Coin des rues Grand et de la Reine, St. Roch.
ENTRÉE SUR LA RUE DE LA REINE.
15 août 1864. 1226

DR. L. J. A. SIMARD,
Médecin Oculiste et Auriste,
18, RUE SAINT-LOUIS, 18.
7 mai 1864. 608

F. LANGELIER,
Avocat et Professeur en Droit à l'Université
de la Salle.
Bureau : rue Saint-Louis n. 18, coin de la rue du Par-
cours des Ursulines, près de la Salle de Musique.
25 mai 1864. 739

E. L. J. GIROUX, NOTAIRE,
transporté son
Bureau au n. 47, rue Saint-Pierre, près du marché Pi-
erre.
11 mai 1863. 519

TASCHEREAU et PROUX,
NOTAIRES.
Ville de Lévis, vis-à-vis le magasin de M. Cass.
3 sept. 1864. 1519

LOUIS PREVOST, NOTAIRE,
porte Louis de MM. CARRÉ et MARTEL.
20 avril 1861. 351

SIMON BEDARD
FERBLANTIER.
Rue Saint-Nicolas,
No. 22.
PALAIS.
On trouve
longueurs en vente un
grand assortiment
d'objets de ferblan-
terie, ainsi que
des CHÂLISES
D'ARPEUTEUR,
mesure française-
anglaise

EMPOIS DU CANADA
DE
BENSON & ASPDEN,
Qui a été couronné à l'Exposition Intercol-
onielle de Londres, en 1862, et qui a été
supérieur à tous les empois im-
portés en ce pays.
Manufacture : Edwardsburg, H. C
Bureau : 298, rue Saint-Paul, Montréal.
21 août 1864

Préparation de Mais
DE
BENSON & ASPDEN,
CANADA.
Pour les puddings, flans, blanc-mange et pour
la nourriture des enfants, etc.
CETTE préparation a été couronnée à l'Exposition In-
tercoloniale qui a eu lieu à Londres, en 1862, et
a mérité une médaille d'or.
Manufacture : Edwardsburg, H. C
Bureau : 298, rue Saint-Paul, Montréal.
15 août 1864

MÈRES SAUVÉZ VOS ENFANS
PASTILLES A-VERS
VÉGÉTALES.
Sont certainement le Remède le plus efficace
pour la
DESTRUCTION DES VERS
QUI SONT ENCORE VIVANS.
ESSAYEZ-LES et SOYEZ CONVAINCUS.
Demandez les "PASTILLES A-VERS VÉGÉTALES
DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par
l'offre d'une autre Préparation.
Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue,
Et sont les seules Lozanges Médicinales
admises et recommandées par la Faculté Médicale comme
spécifique pour les cas de vers intestinaux.
Chaque boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les instruc-
tions requises. On vendra bien cherché aussi que ces
PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres
"DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon,
qu'elle ne soit jamais vendue à l'insu ou à la libre
disposition des autres.
Préparées seulement et en vente, en Gros et en
Détails, chez
DEVINS ET BOLTON,
CHIMISTES,
Près le Palais de Justice,
MONTREAL.
Agent principal pour Québec, Ed. Groux, pharmacien,
et W. E. Brouwer.
3 July 1865. 948-12m

LE NOUVEAU REMEDE
FRANÇAIS.
Par Lettres Patentes Royales, sous la sanction
du Gouvernement de Sa Majesté, et des
Chefs de la Faculté de France.
THERIACON, ou LE REMEDE DES REMÈDES ;—
ce médicament efficace et si populaire employé
depuis des siècles dans les hôpitaux, combine tout ce
qu'il peut dériver en fait de médecine du genre et surpasse
tout ce qu'on a vu jusqu'ici. N'ayant ni le goût, ni l'odeur,
ni l'apparence de médecine, on peut l'emporter
partout sans exciter aucun soupçon. Chaque paquet
contient des instructions complètes pour chaque cas.
THERIACON No. 1, en trois jours seulement guérit
toutes les maladies provenant d'acide ; avec lui les in-
jections sont inutiles ; dans les dysenteries, il procure la
dilatation des intestins, le rhume, les bronchites,
l'asthme, on le trouve merveilleusement efficace, procurant
un soulagement prompt, dans des cas où d'autres
remèdes ont échoué.
THERIACON No. 2, pour les maladies vénériennes
les maladies des os, le mal de gorge, l'impuissance du sang
les boutons, pustules et toutes maladies, pour lesquelles
il est d'usage d'employer le mercure, qui procure la des-
truction des dents et ruine la santé. Avec cette médecine
tout vestige de la maladie disparaît rapidement.
THERIACON No. 3, pour toutes les maladies pro-
cédant d'abus, d'excès, d'excès de travail, d'abus de
l'esprit, ou d'un pouvoir surprenant par les métaux, les forces
et le sang. On peut obtenir le Theriacon No. 1, et
No. 2 par paquet chez tous les vendeurs de médicaments, ou
à la pharmacie de la Faculté de Médecine, n. 23,
rue de la Cité, à Paris. L'on peut égarer beaucoup
en achetant en gros. L'acheteur doit désigner lui-même
trois numéros de la notice.
Les Hon. Commissaires de Sa Majesté ont chaque-
ment permis le dépôt de son gouvernement à chaque
paquet qui renferme le Theriacon ; ce qui prouve au
public que les imitations frauduleuses, et assurant au
propriétaire le seul droit d'approvisionnement dans tout
le monde de l'Angleterre.
AGENTS POUR L'AMÉRIQUE, Thomas et Cie, 7, rue
Upper St. Martin ; Barclay et Cie, rue Farnborough ;
Edward et Cie, et Newbury et Cie, rue St. Andrew ;
et on peut l'obtenir chez tous les vendeurs de mé-
dicaments dans le monde connu ou en cas de difficulté en
renfermant une lettre ou ordre pour \$5 ou \$10, selon la
nature du cas, payable à Londres, à Messrs. W. D.
Un grand paquet sera envoyé au retour de la maille, ga-
ranti contre tout accident.

La Cause et la Guérison de la
Décadence Précoce.
En vente par tous les agents pour les médicaments de Dr. De
Rooz, ou envoyé franco de port, directement de
l'auteur, pour \$2 00.
LE CONSEILLER MÉDICAL, sur le traitement mo-
dèle de l'impotence mentale et physique, maux
vénériels, etc., avec des règles et prescriptions pour la
guérison prompte, par des moyens et supposés, de toutes
les maladies les plus communes et les plus incurables
de l'école sexuelle. Par le W. De Rooz, M. D., etc., de
l'École de Médecine. Paris.
REVUES ET NOTICES.
"Le Conseiller Médical, par Walter De Rooz, M. D.,
pour le genre de maladies sur lesquelles il traite, est in-
contestablement le meilleur livre pratique connu. L'au-
teur est un homme d'expérience." North of England
Telegraph, 22 juin 1861.
"La guérison est certaine dans tous les cas curables
et la vérité peu de cas sont réputés incurables."—Med.
Times.
" Il est calculé pour opérer une révolution complète
dans le traitement de ces maladies."—Medical Gazette.
Grâce à sa longue pratique, le propriétaire a eu de
faciles extrêmes à obtenir des succès qui ont
marqué sa vie. Le Dr. De Rooz peut retirer avec orgueil
un nombre de patients qu'il a rappelés à la santé et au
bonheur ; et à tous ceux qui ont besoin de lui il offre
toutes les assurances possibles d'une guérison prompte.
Les résidents étrangers peuvent être traités avec succès
par correspondance en faisant connaître les détails de
leur maladie, avec un billet de banque ou traite sur une
maison de Londres, pour \$5 ou \$10, afin qu'un paquet
de médicaments capables de guérir, à l'égal de la perte
initiale d'un temps précieux qui peut être employé utilement
dans l'intervalle du patient.

LES GOUTTES VITALES, GUTTE VITALE, protégées
par lettres patentes royales d'Angleterre, les soins de
la Faculté de France, le Collège Royal de Prusse, et
ont dans un très grand nombre de cas prouvé leur supé-
riorité sur tous les autres remèdes pour la langueur, la
lassitude, la faiblesse, l'irritabilité, la colère, l'excitation,
le dégoût, l'incapacité pour l'étude, pour les études, l'in-
digestion, douleurs dans le côté, palpitation du cœur,
brûlement dans la tête, impuissance, etc. Cette mé-
dicine donne de la vitalité à tout le système, donne de
l'énergie aux muscles, aux nerfs et agit sur toute la cons-
titution. Pour les éruptions sur le nez, le mal de gorge
son efficacité est surprenante, et il n'y a qu'à l'éprouver
pour l'apprécier.
Comme ces maladies deviennent chroniques si elles sont
négligées, les patients feront bien de ne pas perdre leur
temps à faire usage de remède inefficaces, et de principes
la guérison à un remède basé sur des principes scienti-
fiques qui ne peuvent faillir, et qui peut être employé
tout sans danger. Prix : 1/2 la bouteille et quatre
fois cette quantité pour \$3a. Les paquets de \$5 contiennent
12 quantités de 1/2, faisant ainsi une économie de \$1 1/2
renvoyés de Bedford Place, 25, seulement, sur
exécution du montant par traite sur une maison de Londres
à l'auteur.

Docteurs dans le Dos, la Gravelle, la Goutte,
Rhumatisme, Maladies des Rogons,
de la Vessie, etc.
LES PILULES RENALES COMPOSÉES DE DR. DE
ROOZ sont un remède des plus sûrs et des plus
promptes pour les maladies mentionnées plus haut, et les
maladies des organes urinaires en général, qui font souffrir
horriblement et nuisent par leur odeur au tombeau. Elles
conviennent à l'enfance le plus délicat et en trois jours
elles effectuent une guérison là où d'autres remèdes comme
le calqui et le cubèbe, etc., échouent. 29, 40, 64, 112 et
336 par boîte. La supériorité de ces pilules médicinales
est universellement reconnue et elle est très recommandée.
Plusieurs par correspondance ont été envoyés pour
maladies et refusent ainsi la guérison. Avec les remèdes
ci-dessus on peut se guérir sans faire de médecine à
personne, et cela à peu de frais.
En vente en gros chez Messrs. Bayly, 25, rue Farnborough
à Londres ; Agents pour l'Amérique du Nord, Langley et
Johnson, Hollis Street, Halifax, Nouvelle-Écosse ; Hazard,
Charlotte Town, Ile du Prince Édouard ; J. Ward, écuyer
New Brunswick ; G. C. de la Roche, écuyer, St. John ;
W. J. Ward, Morning Post Office, Montréal ; J. P. G. de la Roche,
McCoubrey, écuyer, Saint-Jean, Terre-Neuve ; John
Graham, écuyer, Head Quarters Office, Fredericton, Thom-
son Walker et Fils, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick ;
Thomas et Cie, Toronto ; Lyman et Cie., Saguenay ;
George Van Felson, jr., rue Notre-Dame, Montréal ;
James Pierce et Fils, Chatham, Miramichi ; desquels on
peut aussi obtenir le Conseiller Médical, ou s'il survient
quelque difficulté à les procurer, on les recevra certai-
nement en mettant le montant sur une traite adressée
au n. 25, Bedford Place, Bloomsbury Square, Londres,
W. C.

LES PILULES les plus étonnantes du
monde
Sont les Pilules Vita ou Pilules Vitales du
Dr. De Rooz.
TOUTS les maladies d'affections nerveuses, débilité, ma-
ladies de sommeil, cauchemars, irritabilité mentale,
affaiblissement des nerfs, indigestion, rhumatisme et
autres symptômes de maladies chroniques, accablent
avec joie la découverte de Pilules Vitales du Dr. De
Rooz qui ont un effet presque magique sur toutes les
maladies de quelque nature qu'elles soient. Elles ne
sont pas un simple remède, mais elles sont très précieuses
notamment par leur action de mercure mais sans aucun
dangereux. Elles agissent doucement sur les intes-
tins, rétablissent l'état de l'estomac, guérissent le foie,
préviennent ainsi une foule de maladies telles que la jaunisse,
la goutte, etc. Les femmes de tous les âges trou-
veront qu'elles sont inépuisables. Vu la grande
demande de ce remède et pour prémunir le public contre
les imitations frauduleuses, les Commissaires de Sa
Majesté ont permis au propriétaire d'imprimer son nom
sur l'estampille du gouvernement qui accompagne chaque
boîte. En vente chez les vendeurs de médicaments du
monde. Prix : 2/9d, 4/6d, 1/2 et 3/4 la boîte.
Comme pilules de famille elles sont très précieuses dit
le Times de Dundee. Le Ladies Journal dit qu'elles sont
presque universellement connues pour les femmes.
mars 1865. 313

Publié par AUGUSTIN COTÉ, imprimeur-éd-
iteur, sous la raison de A. COTÉ et Cie, n. 2, rue Por-
tauphin, en la cité de Québec, le dit Augustin COTÉ
ayant son domicile au n. 7 rue Hamel, en la cité etc.